INITIALES DU MAIRE
E.R.
13019-2020
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 19 mai 2020 à 19 h 37.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrianne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin

Madame France Bégin, conseillère au siège numéro 6, est absente.

Ladite séance d'ajournement est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacun s'est identifié individuellement.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 698 176 – 70, 1RE RUE DU LAC-AUX-CYGNES

Monsieur Eric Rouillard, maire, ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 40.

Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de résumer le contenu de demande.

LOT 4 698 176 – 70, 1RE RUE DU LAC-AUX-CYGNES

Contenu de la demande

Le propriétaire du lot 4 698 176 – 70, 1re Rue du Lac-aux-Cygnes désire remplacer sa roulotte, déjà présente sur le terrain, par une nouvelle roulotte dont la longueur totale incluant le dispositif d'accrochage est de 10,39 mètres alors que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise 9 mètres ;

Monsieur le maire avise les personnes à l'écoute de la possibilité de poser des questions sur ladite demande en utilisant le micro ou le clavardage.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Monsieur Samuel Duval explique aux personnes à l'écoute comment utiliser le micro et le clavardage selon les différents outils électroniques.

Les personnes à l'écoute n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 12.

N° de résolution ou annotation

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

124059-05-2020 **Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos. »

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124060-05-2020 **Il** est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 21 : Autres items :

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 4 698 176 - 70, 1RE RUE DU LAC-AUX-CYGNES

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

5. COVID-19 :

   5.1 PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)

   5.2 PLAN DE RELANCE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

6. 53, RUE DES ÉPINETTES : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TAXES MUNICIPALES

7. INTÉRÊTS POUR L'ACHAT DU LOT 4 885 489 – RUE RENAISSANCE

8. RÈGLEMENT 579-2018 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE : FEU À CIEL OUVERT SANS PERMIS - AMENDE

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

9. ÉTANGS D'ÉPURATION : PROPOSITION POUR LA MESURE DES BOUES

10. CASERNE DES INCENDIES : DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

TRAVAUX PUBLICS

11. RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE – PROPOSITIONS

12. PROPOSITIONS : CONCASSÉ

13. ACHAT : TRACTEUR À PELOUSE

14. PETITE ROUTE DU RANG 6 : REMPLACEMENT DU PONCEAU

15. CHEMIN DE LA CEINTURE : NETTOYAGE ET CREUSAGE DES FOSSÉS

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 4 698 176 - 70, 1RE RUE DU LAC-AUX-CYGNES

17. 30, 2E RUE DU LAC-RAQUETTE : DEMANDE DE PERMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE TOILE EN VUE DE L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LOISIR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. LES ARTS DE LA RUE

PERSONNEL

19. TÉLÉTRAVAIL :

    19.1 POLITIQUE

    19.2 RÉMUNÉRATION

20. AUTRES ITEMS

    •

N° de résolution
ou annotation

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

5. COVID-19 :

5.1 PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)

124061-05-2020 **Considérant** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial recommande, fortement, aux municipalités d'adopter un plan de continuité des activités (PCA) afin d'identifier les services prioritaires et freiner la propagation ;

Considérant que, suite à cet exercice, le conseil municipal pourra cesser les activités du ou des départements non prioritaires, diminuer les heures ou offrir l'option du télétravail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan de continuité des activités (PCA) conditionnellement à la remise et à la consultation dudit PCA par le conseil municipal ; en l'absence d'opposition, par les membres du conseil, avant le jeudi 28 mai 2020, ce dernier sera réputé approuvé.

5.2 PLAN DE RELANCE

125062-05-2020 **Considérant** qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal a ordonné la fermeture au public du bureau municipal et du garage le 17 mars 2020 ;

Considérant que le gouvernement provincial a ordonné le déconfinement graduel depuis le 20 avril 2020 et que les activités économiques reprennent ;

Considérant que des mesures ont été mises en place pour assurer la santé et sécurité des employés municipaux ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ouverture du bureau municipal et du garage à compter du 25 mai 2020.

6. 53, RUE DES ÉPINETTES : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TAXES MUNICIPALES

124063-05-2020 **Considérant** que le propriétaire du 53, rue des Épinettes a déposé de nouveau une demande de révision de son compte de taxes eu égard au 2e logement présent dans son immeuble ;

Considérant le décès de sa mère l'an passé et l'impossibilité de louer ledit logement vu sa configuration ;

Considérant que le conseil municipal a déjà statué sur ce dossier à la séance du 3 mars 2020 par sa résolution 123993-03-2020 ;

Considérant qu'il n'y a pas de nouveaux éléments dans ledit dossier ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir le statu quo dans ce dossier ; de transmettre une copie de la présente résolution au service d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan afin qu'une visite de l'immeuble soit planifiée, messieurs Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 et Eric Rouillard, maire sont volontaires pour accompagnés le propriétaire dans ses démarches.

7. INTÉRÊTS POUR L'ACHAT DU LOT 4 885 489 – RUE RENAISSANCE

124064-05-2020 **Considérant** que les deux propriétaires riverains du lot 4 885 489 ont manifesté de l'intérêt pour l'acquisition de celui-ci ;

Considérant que le conseil municipal est favorable à la vente dudit lot 4 885 489 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux propriétaires riverains du lot 4 885 489 de déposer une offre d'achat écrite en indiquant le prix offert pour ledit lot.

8. RÈGLEMENT 579-2018 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE : FEU À CIEL OUVERT SANS PERMIS - AMENDE

124065-05-2020 **Considérant** que le Club de Golf du Moulin Laflamme a allumé un feu à ciel ouvert (branches) sans obtenir, au préalable, un permis de brûlage du directeur incendie, comme exigé, à l'article 21 du règlement numéro 579-2018 relatif à la prévention incendie ;

Considérant qu'en cette période de l'année, la SOPFEU interdit d'allumer ce type de feu ;

Considérant qu'un appel a été logé au 911 – CAUCA exigeant le dépêchement sur les lieux du chef incendie et d'un officier ;

Considérant que la municipalité est dans son droit d'appliquer l'amende prévue à l'article 58 dudit règlement 579-2018 relatif à la prévention incendie ;

Considérant que la situation financière des Clubs de Golf au Québec est précaire étant donné l'ouverture tardive dû à la pandémie de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux responsables du Club de golf du Moulin Laflamme de mieux planifier leurs interventions ; de prendre l'habitude de demander, au préalable, un permis de brûlage au directeur des incendies ; de facturer la rémunération des deux pompiers s'étant dépêchés sur les lieux et de ne pas appliquer l'amende de 300 $ comme stipulé à l'article 58 du règlement 579-2018 relatif à la prévention incendie.

9. ÉTANGS D'ÉPURATION : PROPOSITION POUR LA MESURE DES BOUES

124066-05-2020 **Considérant** que les boues dans les étangs d'épuration doivent être mesurées pour respecter la réglementation ;

N° de résolution ou annotation

Considérant que le service des travaux publics est en mesure de réaliser les travaux en louant une sonde auprès de la Municipalité de St-Théophile ;

Considérant que monsieur Yves Robert, ancien contractant avec la municipalité accepte d'accompagner le service des travaux publics dans la réalisation des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service des travaux publics pour réaliser la mesure des boues ; de louer la sonde auprès de la municipalité de St-Théophile et de retenir les services de monsieur Yves Robert.

10. CASERNE DES INCENDIES : DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

124067-05-2020 **Considérant** que la caserne des incendies n'est pas raccordée au réseau d'égout et possède comme installation septique une fosse à rétention ;

Considérant que, dorénavant, les bunkers seront lavés directement à la caserne augmentant la quantité d'eaux usées rejetées dans ladite fosse à rétention ;

Considérant que le raccordement au réseau d'égout municipal est nécessaire et réalisable ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de raccordement de la caserne des incendies au réseau d'égout municipal ; les travaux sont estimés à 8 000 $; d'autoriser monsieur Richard Giroux, chef d'équipe à procéder aux achats nécessaires et à retenir les services d'une pelle mécanique ainsi qu'une compagnie de pavage.

11. RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE - PROPROSITIONS

124068-05-2020 **Considérant** que le conseil municipal a prévu au programme d'immobilisations 2020, l'installation d'éclairage public dans le développement domiciliaire de la rue Renaissance;

Considérant qu'une recherche de prix a été réalisée auprès de trois compagnies ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Fecto électrique Inc. comme suit :

- Fourniture et installation d'une entrée électrique — 2 415 $
- Lumière de rue DEL (1 unité à 325 $) — 325 $
- Potence ajustable (1 unité à 182 $) — 182 $
- Poteau de 30 pieds – classe 5 / plantage inclus (14 unités à 412 $) — 5 768 $
- Hauban (4 unités à 98 $) — 392 $
- Kit de poteau + boulon, etc. (8 unités à 26,50 $) — 212 $
- Triplex pour lumière, H-tap pour joint et boîtier (1 unité à 3 245 $) — 3 245 $
- Gestion, main d'œuvre, installation et livraison – (Ce montant sera ajusté à la baisse

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

étant donné la modification du projet.) 4 400 $
16 939 $, taxes en sus

Fecto électrique Inc. prend en charge la coordination des travaux d'émondage et d'abattage d'arbres au taux horaire de 205 $, taxes en sus.

12. PROPOSITIONS : CONCASSÉ

124069-05-2020 **Considérant** que le conseil municipal a procédé à un appel de propositions pour la fourniture de matériaux en vrac – concassé ;

Considérant que la municipalité a reçu une seule proposition de la compagnie Giroux et Lessard pour la somme de 96 069,66 $, taxes et transport inclus ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Giroux et Lessard pour la fourniture de matériaux en vrac – concassé au montant de quatre-vingt-seize mille soixante-neuf dollars et soixante-six sous (96 069, 66 $), taxes et transport inclus.

13. ACHAT : TRACTEUR À PELOUSE

124070-05-2020 **Considérant** que le 17 février dernier, monsieur Jean-Marc Lachance a avisé la municipalité, par écrit, qu'en raison de problèmes de santé, il lui est impossible d'honorer son contrat de tonte des pelouses de la municipalité en 2020 ;

Considérant qu'en vertu de la résolution 124049-05-2020, cette tâche sera réalisée par un employé saisonnier sous la supervision du service des travaux publics ;

Considérant que l'achat d'un tracteur à pelouse est nécessaire ;

Considérant qu'une recherche de prix a été réalisée auprès de trois détaillants ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un tracteur à pelouse de marque Husqvarna, 42 pouces de coupe, moteur 21 HP Kawasaki, transmission manuelle auprès du détaillant Armand Lapointe Équipement Inc. pour la somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars (2 596 $), taxes en sus.

14. PETITE ROUTE DU RANG 6 : REMPLACEMENT DU PONCEAU

124071-05-2020 **Considérant** que le conseil municipal a prévu au budget des investissements 2020, le remplacement du ponceau dans la Petite route du rang 6 près de l'intersection des Rangs 4 et Ste-Eveline ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Richard Giroux, chef d'équipe à procéder aux achats de matériaux nécessaires (gravier, isolant,

N° de résolution ou annotation

ponceaux de béton) et de retenir les services d'une pelle mécanique ainsi qu'une compagnie de pavage pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau dans la Petite Route du Rang 6; les travaux sont estimés à vingt mille dollars (20 000 $) dont les fonds proviennent de la réserve des carrières et sablières.

15. CHEMIN DE LA CEINTURE : NETTOYAGE ET CREUSAGE DES FOSSÉS

124072-05-2020 **Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 124030-04-2020, le locataire d'une partie du lot 5 305 879, demande au conseil municipal pour une seconde fois cette année (courriel daté du 12 mai dernier), de procéder, le plus tôt possible, à des travaux de nettoyage du fossé Est du Chemin de la Ceinture ;

Considérant qu'un comité municipal restreint s'est rendu sur les lieux et recommande au conseil municipal de creuser et nettoyer un petit fossé dans l'emprise de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de nettoyage et de creusage d'un petit fossé du côté Est, et ce, dans l'emprise du Chemin de la Ceinture; les travaux sont estimés entre 10 000 $ et 15 000 $ et les fonds proviennent du budget de fonctionnement 2020 en voirie; la personne responsable pour diriger les travaux est monsieur Richard Giroux, chef d'équipe.

16. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 4 698 176 – 70, 1RE RUE DU LAC-AUX-CYGNES

124073-05-2020 **Considérant** que le propriétaire du lot 4 698 176 – 70, 1re Rue du Lac-aux-Cygnes a comme projet de remplacer sa roulotte déjà présente sur son lot ;

Considérant que la nouvelle roulotte mesure 10,39 mètres alors que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise une roulotte de 9 mètres de longueur incluant le dispositif d'accrochage ;

Considérant que le propriétaire dudit lot 4 698 176 – 70, 1re Rue du Lac-aux-Cygnes a déposé une demande de dérogation mineure ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure étant donné le respect de l'ensemble de la réglementation à l'exception de la norme sur la longueur maximale de la roulotte, de 1,39 mètre excédentaire ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 698 176 – 70, 1re Rue du Lac-aux-Cygnes et d'autoriser le remplacement de la roulotte existante par une roulotte de 10,39 mètres de long en vertu du plan projet d'implantation de l'arpenteur, Charles Perron, numéro 2020-117 minute 707 daté du 12 mars 2020.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

17. 30, 2E RUE DU LAC-RAQUETTE : DEMANDE DE PERMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE TOILE EN VUE DE L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

124074-05-2020 **Considérant** que le propriétaire du 30, 2e Rue du Lac-Raquette demande l'autorisation d'installer un abri de toile temporaire jusqu'en octobre 2020 en vue d'entreposer des matériaux de construction ;

Considérant que le permis de construction a été renouvelé jusqu'au 7 octobre 2020 et que l'emplacement choisi pour l'installation dudit abri ne nuit pas visuellement aux immeubles voisins;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le propriétaire du 30, 2e Rue du Lac-Raquette d'installer un abri de toile temporaire jusqu'au 7 octobre 2020 en vue d'entreposer des matériaux de construction; dès le dépôt d'une plainte au bureau municipal eu égard audit abri de toile temporaire, le propriétaire du 30, 2e Rue du Lac-Raquette devra démanteler sur-le-champ ledit abri de toile temporaire.

18. LES ARTS DE LA RUE

Avant de statuer sur le sujet, les membres du conseil désirent obtenir un visuel du projet sur le mur de l'immeuble ciblé. Ce point est remis à la séance du 2 juin 2020.

19. TÉLÉTRAVAIL :

19.1 POLITIQUE

Ce point est remis à une prochaine séance.

19.2 RÉMUNÉRATION

124077-05-2020 **Considérant** qu'au moment de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire (pandémie de la COVID-19), le maintien du lien d'emploi est privilégié, comme préconisé, par les gouvernements et les associations municipales ;

Considérant que le télétravail est priorisé pour certains secteurs d'activités ;

Considérant que la municipalité est tout à fait consciente du défi engendré par la conciliation travail-famille et la répercussion sur la prestation de service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, pendant la période de pandémie, la rémunération minimale des employés selon le nombre d'heures normal prévu à leur contrat de travail.

20. AUTRES ITEMS

Aucun point ne fut ajouté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution ou annotation

Les personnes à l'écoute de la séance sur la page Facebook de la municipalité ne posent aucune question aux membres du conseil.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

124078-05-2020 **Il** est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 20 h 21.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

_____

_____

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE